



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2025, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. William Lalonde, Conseiller district 3, M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2. MOMENT DE RECUEILLEMENT

2025-05-107

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST,

**PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-108

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY
APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-05-109

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 22 AVRIL 2025

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 22 avril 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'APPROUVER le procès-verbal de la consultation publique du 22 avril 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-05-110

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 463-03 CONCERNANT À LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 463 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 6 juillet 2021, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») et que des nouvelles mesures ont été imposées par le gouvernement;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du projet de règlement 463-03 a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 22 avril 2025 par le conseiller Robert Arcoite du district numéro 6 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Règlement numéro 463-03 sur la gestion contractuelle modifiant le Règlement numéro 463 entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2025-05-111

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 466-02 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code Municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 22 avril 2025 par le conseiller Marcel Tremblay, district numéro 4 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement modifie le Règlement numéro 466 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences au niveau des personnes autorisées à procéder aux achats ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER le Règlement numéro 466-02 modifiant le Règlement numéro 466 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences au niveau des personnes autorisées à procéder aux achats.

ADOPTÉE

2025-05-112

5.3 CRÉATION DU POSTE CHARGÉ DE PROJETS

CONSIDÉRANT le congé à durée indéterminée de l'adjointe exécutive et le besoin pressant de soutien de la direction ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste de travail en soutien à la directrice générale en tant que chargé de projets pour soutenir l'augmentation de la charge de travail et le manque d'effectifs ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la Directrice générale Mme Natacha Jodoin à créer le poste de chargé de projets et de désigner Laurie-Anne Riendeau en vertu du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences* avec une mise à niveau de ses conditions de travail.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-05-113

6.1 FORMATION POMPIERS PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier classe 2 au cours de la prochaine année pour lesquelles la MRC est mandatée donner la formation à la cohorte débutant en mai 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER la formation de quatre (4) pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers classe 2 qui sera donner par la MRC des Jardins-de-Napierville en mai 2025 ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-00-220-454 pour le coût d'inscription 02-220-00-141-50 pour la rémunération et 02-220-00-610-00 pour les dépenses repas.

ADOPTÉE

2025-05-114

6.2 PROJET DE LA MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Clotilde a autorisé via la résolution numéro 2024-12-286 que le comité intermunicipal de la MRC les Jardins-de-Napierville poursuive les travaux relatifs à la réalisation de la Phase 2, concernant les Immobilisations et le traitement des dettes municipales ;

CONSIDÉRANT la présentation du 29 avril 2025 par le comité intermunicipal des implications financières du regroupement des services incendies, au cours de laquelle les membres du Conseil municipal ont analysé les enjeux et les implications liés à cette entente suivant la présentation de la Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se retirer du projet de mise en commun des services de sécurité incendie des municipalités de Napierville/Saint-Blaise, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et la ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CLOTILDE INCLUANT LE VOTE DU MAIRE

QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde déclare son intention de se retirer du projet de mise en commun des services de sécurité incendie des municipalités de Napierville/Saint-Blaise, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et la ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

2025-05-115

7.1 EMBAUCHE CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT le besoin pressant de soutien dans le département des travaux publics vu la croissance démographique ainsi que les besoins grandissants dans le département;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une nouvelle ressource pour soutenir le directeur des travaux publics et qu'un chef d'équipe pourrait combler les tâches à faire du mois d'avril à novembre ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste serait fait en mai 2025 pour débiter immédiatement ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la Directrice générale Mme Natacha Jodoin à procéder à l'affichage du poste de travail embaucher un chef d'équipe aux travaux publics en vertu de l'article 10.3 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences.*

ADOPTÉE

2025-05-116

7.2 PAVAGE DEUXIÈME COUCHE D'ASPHALTAGE DES RUES DES MERLES, DES HIRONDELLES ET DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde doit procéder au pavage de la deuxième couche de la Rue des Merles, des Hirondelles et des Colibris ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions publiques pour des travaux de pavage doit être initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au *Code Municipal du Québec* ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER la Directrice générale à publier la demande au système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au *Code Municipal du Québec* ;

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. URBANISME

2025-05-117

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-03 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 474 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite modifier les dispositions de son règlement relatif aux permis et certificats 474 afin d'ajouter des exigences et conditions d'autorisations pour un remblai/déblai en zone urbaine et agricole (c. A-19.1 et C-47.1, art. 6, al. 2) ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dument été donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR WILLIAM LALONDE
APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de Sainte-Clotilde ordonne et statue ce règlement à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

2025-05-118

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 525 RELATIF AUX ENTENTES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ANDRÉ PERRAULT, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 525 relatif aux ententes pour la réalisation des travaux municipaux.

Dépose le projet de projet de Règlement numéro 525 relatif aux ententes pour la réalisation des travaux municipaux.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

2025-05-119

11.1 ACTIVITÉ POUR LA FÊTE DES PÈRES

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque désire organiser une activité pour la fête des pères qui aura lieu le 14 juin 2025 à la bibliothèque ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE**

**APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER Marie-Claude English, responsable de la bibliothèque, à organiser une activité pour la fête des pères qui aura lieu le 14 juin 2025 à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

2025-05-120

11.2 LIGUE DE BALLE MOLLE

CONSIDÉRANT QUE des demandes des citoyens ont été faites pour démarrer une ligue de balle molle à Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball a été réaménagé pour accueillir des joueurs de baseball et qu'il sera conforme pour les citoyens qui désirent jouer à la balle molle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR FRANÇOIS PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

D'AUTORISER le responsable du département des loisirs à faire le lancement de la ligue de balle molle.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCES

2025-05-121

**12.1 BONIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE LA TECQ
2024-2028 VOLET PRABAM**

CONSIDÉRANT la réception de la confirmation du ministère des Affaires municipales octroyant une bonification de l'aide financière au programme au montant de 146 613\$ TECQ 2024-2028 au volet PRABAM pour la Municipalité de Sainte-Clotilde ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE PRENDRE ACTE de la lettre du ministère des Affaires municipales octroyant une bonification de l'aide financière au programme au montant de TECQ 2024-2028 au volet PRABAM de 146 613\$ en règlement d'emprunt pour la Municipalité de Sainte-Clotilde.

ADOPTÉE

2025-05-122

**12.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES
FRONTIÈRES 1985 INC.**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière du Club de chasse et pêche des frontières 1985 Inc. pour une activité pour les jeunes incluant des citoyens de Sainte-Clotilde ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY
APPUYÉ PAR WILLIAM LALONDE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER une demande d'aide financière du Club de chasse et pêche des frontières 1985 Inc. pour une activité pour les jeunes incluant des citoyens de Sainte-Clotilde au montant de cinq cents dollars (500\$).

ADOPTÉE

2025-05-123

**12.3 APPROBATION SUBVENTION OASIS DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention au montant de 250 059\$ du Volet 1 du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde fera une planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de sa zone de conservation ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE PRENDRE ACTE de la confirmation d'une subvention au montant de 250 059\$ du Volet 1 du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

2025-05-124

12.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ HISTOIRE DES XI

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière de la Société Histoire des XI ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR WILLIAM LALONDE
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER une demande d'aide financière à la Société Histoire des XI au montant de trois cents dollars (300\$).

ADOPTÉE

14. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYABLES

2025-05-125

14.1 COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 20 mai 2025 :

- Comptes à payer : 121 152.65\$
- Dépenses incompressibles : 84 320.85\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 121 152.65\$;

DE PRENDRE ACTE de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 84 320.85\$.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-05-126

16. FERMETURE DE LA SÉANCE

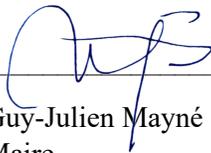
IL EST,

**PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE**

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE



Guy-Julien Mayné
Maire



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 20 mai 2025.
